

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 10 décembre 2021

Le Département du Loiret et les Tribunaux d'Orléans et de Montargis s'engagent en faveur de la protection de l'enfance

Lors de la session départementale du Loiret des 9 et 10 décembre 2021, l'assemblée départementale a adopté une charte liant le Département du Loiret et les Tribunaux Judiciaires d'Orléans et Montargis. L'objectif ? Mieux définir les relations entre les autorités judiciaires et administratives dans l'intérêt des enfants.

Les multiples confinements liés à la crise sanitaire ont conduit à une augmentation importante du nombre de d'enfants à prendre en charge par le Département du Loiret. Soucieux de travailler en étroite collaboration, les autorités administratives et judiciaires se sont accordées sur la nécessité de rencontres régulières pour développer une approche commune dans le secteur de la protection de l'enfance.

Ainsi, le Département a organisé de manière semestrielle des rencontres avec l'autorité judiciaire dès septembre 2020. Lors de ces échanges, il a été conjointement décidé le principe de mise en place d'une charte relative à l'organisation des relations entre les autorités administratives et judiciaires.

Cette charte prévoit notamment des réunions opérationnelles régulières en présence de représentants du Département, des Tribunaux, des Parquets et de la Protection Judiciaires de la Jeunesse (PJJ), afin d'échanger sur les travaux en cours, améliorer la coordination entre les acteurs, etc.

De même, le Département s'engage en totale transparence à leur transmettre des informations mensuelles sur le dispositif d'accueil en protection de l'enfant, à l'instar de ce qu'il fait déjà dans le cadre de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr